

Jour de séance 32

le jeudi 2 mai 2013

13 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 28.)

---

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 29.)

---

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à créer un poste de défenseur provincial des droits des patients ou de protecteur provincial des patients au Nouveau-Brunswick. (Pétition 30.)

---

L'hon. M. Soucy donne avis de motion 50 portant que, le mercredi 8 mai 2013, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique travaillent ensemble afin de renforcer l'économie régionale et de créer des emplois tout en assurant des possibilités de formation à la population du Canada atlantique ;

attendu que le gouvernement fédéral a apporté unilatéralement, sans consultation ni analyses communes, des modifications au régime d'assurance-emploi, dont les effets se font maintenant sentir par les travailleurs, les collectivités et les employeurs, surtout dans les industries saisonnières, qui constituent une part importante de l'économie de la région de l'Atlantique ;

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique lanceront une initiative panatlantique de consultation et de recherche afin de bien comprendre l'incidence des récentes modifications, initiative dont les résultats préliminaires seront communiqués au Conseil de la fédération à sa réunion en juillet ;

qu'il soit à ces causes résolu que tous les partis représentés à la Chambre exhortent le gouvernement fédéral à suspendre immédiatement les modifications du régime d'assurance-emploi jusqu'à la réalisation d'une démarche fondée sur des données probantes qui fera en sorte que nos moteurs économiques traditionnels dans les secteurs des ressources, qui emploient des milliers de personnes et soutiennent des

générations de familles, continuent de recevoir du gouvernement du Canada le soutien et l'aide nécessaires pour qu'ils tournent à plein régime.

---

M. Fraser donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relatifs aux appels d'offres pour de l'asphalte et aux soumissions connexes dans le district 5 du ministère des Transports, y compris toute information concernant les enquêtes réalisées par le bureau de l'ombudsman et le bureau du vérificateur général, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 2 mai 2013.

---

M. Arseneault donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 9 mai 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, reçue par le ministre de la Santé relativement au plafond des facturations de l'Assurance-maladie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi sur les nominations par concours*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi sur les nominations par concours*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Conformément à l'avis de motion 45, M. Doucet, appuyé par M. Bernard LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que le parc provincial The Anchorage constitue un élément essentiel de l'industrie touristique dont dépend l'économie de Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est depuis de nombreuses années un fournisseur important d'emplois à Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est le seul terrain de camping provincial sur l'île ;

attendu que Grand Manan figure en évidence sur la couverture du *New Brunswick Touring Guide* de 2013 ;

attendu que le manque d'installations de camping sur l'île influera défavorablement sur le nombre de personnes qui visiteront l'île pendant la prochaine saison touristique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réintégrer immédiatement le personnel du parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rencontrer le personnel et les parties prenantes clés de Grand Manan pour trouver d'autres moyens d'accroître les recettes et de réduire les coûts afin que l'installation essentielle demeure ouverte à l'avenir.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Holder, appuyé par M. Malloch, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 45 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression du mot « essentiel » et la substitution, aux mots « dont dépend », de « qui est important pour » ;

par la substitution, au cinquième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît que les parcs provinciaux doivent continuer d'appartenir à la province et demeurer sous la protection de celle-ci ; » ;

par la substitution, au premier paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de travailler avec la collectivité pour trouver des solutions afin de créer des possibilités d'emploi au parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique ; » ;

dans le dernier paragraphe de la résolution, par l'insertion, avant le mot « rencontrer », des mots « continuer de ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.